

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF3043

présenté par
M. Ray et Mme Louwagie**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	92 593 351
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	92 593 351
SOLDE	-92 593 351	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaliser plus de 92 millions d'euros d'économies en réduisant de 3,6% les crédits alloués à France Télévisions par rapport à 2024 et ainsi revenir au montant des subventions accordées en loi de finances initiale pour 2023.

Si la diffusion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a permis d'engranger une centaine de millions d'euros de recettes publicitaires pour France Télévisions, ces ressources

n'ont pas permis de combler pleinement la facture de cet évènement pour l'audiovisuel public. Aux 130 millions d'euros de droits de diffusion, la diffusion des épreuves a représenté 20 à 40 millions d'euros de coûts de production supplémentaires, soit un total de 150 à 170 millions d'euros.

Les surcoûts liés à la diffusion de cet évènement sportif exceptionnel ont ainsi pu justifier une hausse de 92 millions d'euros de subventions publiques entre 2023 et 2024. Toutefois, maintenant que cet évènement est derrière nous, il est nécessaire que le montant des crédits alloués par l'Etat à l'opérateur France Télévisions retrouve un niveau raisonnable. Les crédits accordés de manière exceptionnelle ne peuvent en effet devenir la norme.

Or, dans le projet de loi de finances pour 2025 proposé par le gouvernement, les crédits alloués à France Télévisions sont reconduits à leur niveau de 2024.

Dans le contexte budgétaire actuel, tandis que l'ensemble des administrations sont appelées à maîtriser leurs dépenses, il est nécessaire que France Télévisions participe à cet effort. C'est pourquoi le présent amendement propose de revenir au montant des subventions publiques qui lui ont été accordées en 2023.

Concrètement, cet amendement propose de diminuer de 92 593 351 euros le montant des crédits de l'action 01 "France Télévisions" du programme 372 - "France Télévisions".